



Ventes de parfums de marques

Par **Echelon**, le **06/09/2011** à **15:48**

Bonjour,

Voilà nous avons un commerce de Prêt à porter et un site internet.

Nous avons actuellement un grossiste qui nous vend des parfums de marques avec factures à l'appuies.

Récemment nous avons reçu un courrier recommandé d'une société qui surveille la distribution de parfums en France, et nous à demandé d'arrêter la commercialisation de ces parfums sur notre site, n'ayant pas d'agrément de parfumeur.

Ma question est la suivante, pouvons nous prendre le risque de continuer à vendre sur internet et en boutique ?

Pour le site internet, est-il possible de contourner en pratiquant la vente privé ?

Dans l'attente de vos réponses
cordialement
L.C